

Publié le 23/09/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P364_2024

Date : 17/09/2024

OBJET : Pôle de Proximité des Pieux - Port Diélette - Divers travaux de maçonnerie sur la jetée Ouest et la digue Nord du port de Diélette

Exposé

Suite à divers aléas climatiques (tempêtes), la réalisation de travaux de maçonnerie est rendue nécessaire pour garantir la solidité et la durabilité de la jetée Ouest et de la digue Nord du port de Diélette.

Au titre de l'entretien des ouvrages portuaires, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a souhaité intervenir pour réparer les différents désordres. Aussi, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée.

La nature des travaux est la suivante :

- Dépose et repose de 81 pierres de couronnement sur la jetée Ouest (sur 50 ml),
- Remise en place d'une pierre de taille sur le parement extérieur et d'une pierre d'angle sur le redent du musoir de la jetée Ouest,
- Démolition et l'évacuation de l'élément de garde-corps abîmé puis le coulage en place d'un élément du garde-corps en béton sur la prolongation de la jetée Ouest,
- La remise en place et le scellement d'un élément du garde-corps en béton sur le musoir Ouest de la digue Nord.

4 plis ont été reçus dans les délais.

Au terme de l'examen des candidatures, de l'analyse et du classement des offres reçues, l'entreprise MARC SA présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de choix des offres.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

Vu le Code de la Commande Publique,

Décide

- **De signer** le marché public de travaux pour les divers travaux de maçonnerie sur la jetée Ouest et la digue Nord du port de Diélette avec l'entreprise MARC SA - 114, rue des Fougères - 50110 Cherbourg-en-Cotentin, pour un montant de 85 500,00 € HT soit 102 600,00 € TTC,
- **De dire** que les crédits nécessaires sont et seront inscrits au budget 07 « Port Diélette », nature 2313, ligne de crédit 60,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE